

**Regards et implications des acteurs et réseaux
dans la construction des politiques régionales
d'économie sociale et solidaire**

**Avec les régions,
l'économie sociale
et solidaire
en mouvement**

Laurent Fraisse (CRIDA) et Jean Berger (ARDES), avec la collaboration d'Annie Berger (ARDES), de Jean-Claude Conjard (ADEPES), de Bruno Lasnier (APEAS), de Jeanne Meunier (APEAS), d'Anne-Laure Federici (APES).

Introduction	p 4
1 - Les enjeux d'une co-construction d'une politique régionale de l'économie sociale et solidaire	p 8
Définition et périmètre d'action de l'économie sociale et solidaire	p 8
Renforcer la reconnaissance et la structuration des acteurs et des réseaux	p 10
Des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de l'ESS	p 12
2 - Les priorités d'une politique transversale de l'économie sociale et solidaire	p 14
Information, connaissance et promotion de l'économie sociale et solidaire	p 14
Appui et accompagnement aux projets et aux entreprises de l'ESS	p 14
Budget et outils de financement	p 16
Mise en place de nouvelles régulations économiques	p 17
Inscription de l'ESS dans l'ensemble des politiques régionales et transversalité	p 17
Articulation avec les autres collectivités territoriales	p 17
Connaissance de l' élu et des chargés mission en charge de l'économie sociale et solidaire	p 17
Insuffisance et enjeux des politiques régionales de l'ESS	p 20
3 - Fiches de présentation des politiques régionales d'économie sociale et solidaire	p 22
Introduction	p 22
Région Basse Normandie	p 24
Région Centre	p 26
Région Haute Normandie	p 28
Région Nord-Pas de Calais	p 30
Région Midi Pyrénées	p 34
Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur	p 36
Synthèse des principales rubriques des fiches régions	p 40
Organismes ayant contribué à l'étude	p 42

L'économie sociale et solidaire, un nouveau domaine de l'action publique locale.

Les politiques territoriales de l'économie sociale et solidaire sont relativement récentes. Historiquement c'est d'abord au niveau national que l'économie sociale à travers notamment la création de la Délégation à l'économie et l'innovation sociale (DIES) au début des années 80, puis d'un Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire au début des années 2000, que les premiers contours d'une politique publique en faveur de l'économie sociale et solidaire ont été définis.

Ce n'est que depuis quelques années que des politiques régionales de l'économie sociale et solidaire se sont mises en place. La nomination de délégués régionaux et l'organisation en 1999 de consultations régionales de l'économie sociale avaient donné une première impulsion. Mais c'est la désignation d'élus à l'économie sociale et solidaire au sein de nombreux conseils régionaux, suite aux élections de 2004, qui a permis de franchir un seuil dans la visibilité et la structuration d'un nouveau champ de l'action publique territoriale.

Bien entendu, ces premières politiques sont concomitantes d'une consolidation des regroupements d'acteurs collectifs sur les territoires. La transformation des Groupements régionaux de la Coopération, de la Mutualité et des associations (GRCMA) en Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CRES) à la fin des années 90 marque la volonté de faire des représentants de l'économie sociale de véritables partenaires territoriaux. C'est également dans la seconde partie des années 90 que se constituent les premiers regroupements d'acteurs de l'économie solidaire sur plusieurs territoires. Des actions et des stratégies de reconnaissance auprès des Conseils régionaux et autres collectivités territoriales sont alors entreprises. Elles ont débouché, le plus souvent, sur des soutiens ponctuels à

travers des politiques sectorielles relatives, en particulier, à l'appui à la création d'entreprises, d'emplois ou la lutte contre les exclusions.

Le regard et l'implication des acteurs et organisations de l'économie sociale et solidaire dans ces politiques.

Changer d'échelle et faire reconnaître l'apport pour le développement régional d'un entrepreneur, épargner et consommer autrement est passé en France, comme dans les régions, par son inscription dans la sphère politique et administrative comme en témoignent l'attribution d'une nouvelle compétence pour les élus et la désignation de conseillers techniques à l'économie sociale et solidaire. Reste que la définition et la mise en place de ce nouveau domaine de l'action publique locale ne pouvait se faire sans les acteurs et organisations qui montrent au quotidien que l'on peut produire et consommer de la richesse en mobilisant collectivement les valeurs de solidarité, coopération et démocratie.

L'enquête réalisée par le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES) en collaboration avec le Réseau des territoires de l'économie solidaire (RTES) vise à la fois à mieux faire comprendre ce processus de co-construction des politiques régionales d'économie sociale et solidaire entre élus et acteurs tout en présentant le contenu des priorités et actions mises en place. Si ces politiques sont souvent trop jeunes pour en mesurer pleinement les effets sur le développement local, cette étude dans 6 régions permet de dégager plusieurs enjeux utiles à la réflexion et l'action de tous ceux qui pensent l'économie sociale et solidaire comme un outil au service du développement local.

Co-construction et transversalité des politiques publiques de l'ESS.

Le premier enjeu est celui de la co-cons-

truction d'une nouvelle politique publique. Elaborer une identité et une représentation collective autour d'une définition commune qui tienne compte des diverses sensibilités des acteurs de l'économie sociale et solidaire est une étape souvent indispensable pour, à la fois, délimiter le périmètre et fixer les priorités d'une politique de l'économie sociale et solidaire. Cette volonté de faire avec les acteurs ne répond pas seulement au souci stratégique, des élus comme des réseaux, de renforcer mutuellement leur reconnaissance et légitimité auprès des institutions politique et économique. Elle procède aussi de tentatives de renouvellement des rapports entre les élus et la société civile locale qui cherchent, non sans tensions, à mettre en cohérence l'éthique démocratique et participative de l'économie sociale et solidaire avec l'exercice du pouvoir.

Le second enjeu tient à la spécificité d'une politique de développement de l'économie sociale et solidaire. L'ambition affichée par les élus comme les acteurs est souvent d'aller plus loin qu'une simple réarticulation et réorientation des politiques existantes dans les domaines de l'insertion par l'activité économique, de l'appui à la création d'entreprises ou de promotion de la vie associative. Cela passe par le soutien à des filières clés (services de proximité, commerce équitable, finance solidaire, etc.), mais surtout par la définition d'actions transversales aux secteurs d'activités et statuts des organisations. Informer, faire connaître et promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers diverses manifestations grand public, des guides des entrepreneurs sociaux et des consommateurs citoyens, un cadrage statistique sur son poids économique est décisif pour la visibilité du secteur auprès des élus régionaux comme de l'opinion publique. Construire une représentation collective en soutenant la structuration

territoriale des regroupements de l'économie sociale et solidaire est tout aussi incontournable pour avoir des interlocuteurs légitimes et impliqués localement.

Susciter et appuyer les initiatives solidaires par des appels à projets, la mise en place de réseau et dispositifs d'accompagnements à même de prendre en compte les spécificités de l'économie sociale et solidaire (statut juridique, dimension collective, utilité sociale, hybridation des ressources), favoriser couveuses, pépinières et autres centres ressources, se trouvent déclinés sous différentes formes dans les régions étudiées. Renforcer les capacités de financement de l'économie sociale et solidaire en l'inscrivant dans le budget des régions, mais aussi en soutenant l'épargne et la finance solidaire s'avère être un juste rééquilibrage au regard des autres aides accordées à l'activité économique traditionnelle. Incrire l'économie sociale et solidaire dans les politiques économiques et, en particulier, les schémas régionaux de développement économique (SRDE)(1) est tout aussi stratégique pour que l'ensemble des élus, des administrations et autres acteurs économiques impliqués dans le développement régional commencent à prendre en compte les potentiels d'un entrepreneur autrement pour l'emploi local et la cohésion sociale.

Transformation des régulations économiques, démocratie participative et pérennité : les défis à venir.

L'ensemble de ces actions intersectorielles forme souvent l'ossature des politiques régionales de l'économie sociale et solidaire. Reste que si les avancées sont indéniables, les défis demeurent nombreux. Le premier défi est de ne pas cantonner la politique d'économie sociale et solidaire à un domaine additionnel de l'action publique au détriment d'une ambition plus large de régulation de l'économie plurielle et d'in-

fluence sur le modèle de développement local. Dans cette perspective, la gestion des frontières avec le secteur privé lucratif et public est cruciale avec des enjeux comme l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics ou la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans les politiques d'achats des collectivités territoriales. Un autre défi tient à l'équilibre dans la co-construction des politiques entre une démocratie sociale qui légitime les seuls interlocuteurs institutionnels au risque de privilégier une régulation corporatiste faite par et pour des professionnels de l'économie sociale et solidaire et une démocratie participative comme lieu d'expression publique des préoccupations d'initiatives et d'entrepreneurs plus à la marge des réseaux politiquement organisés. Tout l'enjeu est de savoir si cette dimension participative fortement mise en avant lors de la définition des plans régionaux de développement de l'économie sociale et solidaire se poursuivra dans les phases de mise en place et d'évaluation de ces nouvelles politiques.

Le dernier défi tient à la pérennité des politiques régionales d'économie sociale et solidaire qui repose trop souvent sur la volonté et la compétence d'un élu épaulé par un ou deux conseillers techniques.

La sensibilisation d'élus issus de divers partis politiques, la formation des fonctionnaires territoriaux, l'établissement de conventions cadre avec d'autres collectivités territoriales sont autant de jalons possibles d'une consolidation du capital social nécessaire à la pérennité d'une politique régionale de l'économie sociale et solidaire au-delà des alternances électorales.

Objectifs et méthode de l'étude

Objectifs de l'étude

Analyser la perception, appropriation, participation et évaluation de regroupements d'acteurs et d'organisations d'économie sociale et solidaire dans 6 régions.

Régions sélectionnées

Les 6 régions sélectionnées (Basse-Normandie, Centre, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont pour point commun d'avoir une double représentation des acteurs de l'économie sociale avec les CRES(S) et de l'économie solidaire avec les structures adhérentes du MES, configuration que l'on ne retrouve pas dans toutes les régions.

Méthode

Sur la base d'un questionnaire commun, 10 entretiens avec des représentants de CRES ou de regroupements territoriaux d'économie solidaire ont été réalisés.

- 5 Chambres régionales d'économie sociale : CRES Nord-Pas de Calais, CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur, CRES Haute-Normandie, CRES Basse-Normandie, CRESS Midi-Pyrénées.

- 5 structures d'économie solidaire : ARDES Basse-Normandie, APES Nord-Pas de Calais, ADEPES Midi-Pyrénées, CRE-SOL, APEAS.

- 1 Agence régionale de développement de l'économie sociale et solidaire (ADRESS), en Haute-Normandie.

Une fiche informative par région sélectionnée sur les politiques régionales d'économie sociale et solidaire de chaque région a été réalisée à partir des documents officiels (SRDE, Plan de développement régional de l'ESS).

L'ensemble des résultats ont été présentés et discutés à l'occasion de la journée nationale d'échanges et de débats du Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire (RTES), co-organisée avec le Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES), « Avec les régions, l'économie sociale et solidaire en mouvement », Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Marseille le 23 novembre 2006.

I - LES ENJEUX D'UNE CO-CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Définition et périmètre d'action de l'économie sociale et solidaire

La définition, étape essentielle de la construction d'un nouveau domaine de l'action publique :

- Permet de préciser le périmètre et le positionnement de l'ESS dans la politique régionale.
- Touche à l'identité des acteurs et réseaux, et donc à leur reconnaissance et leur mobilisation.
- Constitue le premier outil de communication de l'ESS vis-à-vis des autres acteurs politiques et économiques comme de la population.

Participer à la définition, condition nécessaire mais pas suffisante d'une identité collective

Globalement, les personnes interviewées se retrouvent dans les définitions de l'ESS des politiques régionales d'autant plus qu'elles ont le sentiment que leurs valeurs et critères ont été pris en compte.

Cependant :

- Les responsables des structures de l'économie solidaire se montrent plus satisfaits que ceux de l'économie sociale.
- Forte implication des réseaux d'économie solidaire, opportunité pour faire valoir leurs spécificités.
- Reprises dans les définitions du vocabulaire économie solidaire : citoyenneté économique, implication des usagers, solidarité démocratique, finalité et utilité sociale.
- Réserves de certains responsables des CRES : élargissement ou rétrécissement des critères par rapport aux définitions antérieures, notamment la charte de l'économie sociale ; définition politique peu opérante statistiquement par rapport à une appro-

che par les statuts ; accent trop important mis sur l'appui aux initiatives et filières innovantes au détriment des entreprises les mieux établies et de secteurs plus traditionnels.

Préoccupation sur les risques de décalage entre la définition et les priorités politiques affichées.

Le compromis que permet l'élaboration d'une définition commune consiste souvent à rappeler la définition statutaire de l'économie sociale en mentionnant les valeurs et principes d'organisation communs aux mutuelles, coopératives et associations tout en insistant sur les critères des nouvelles initiatives solidaires ou filières les plus innovantes. Les références aux slogans entreprendre, échanger, épargner et consommer autrement sont relativement consensuelles.

Région Alpes Provence Côte d'Azur Des objectifs de référence de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de la mise en place du Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaires (PROGRESS), voté en Février 2007, le conseil régional PACA a défini des OBJECTIFS DE REFERENCE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, destinés à repérer les projets des structures s'inscrivant dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire. Ces critères se réfèrent à des principes et fixent des objectifs pour les structures faisant une demande d'aide à la Région au titre de ce programme. Celles-ci devront ainsi, dans leur dossier de demande, indiquer et décrire les moyens mis en œuvre pour y répondre, et les délais de mise en place. Certains de ces objectifs peuvent être présentés dans une perspective évolutive, mais les autres doivent déjà être mis en pratique. Les structures doivent, à terme, satisfaire aux 9 objectifs incontournables pour la Région suivants :

La production de biens et services d'utilité sociale et sociétale, répondant à des besoins identifiés.

La prise en compte des coûts et avantages sociaux et/ou environnementaux dans le projet. Le mode de gouvernance démocratique de l'activité favorisant la participation des parties prenantes du projet à la définition des orientations de la structure.

L'appartenance à un réseau de l'Economie Sociale et Solidaire reconnu par la Région

Une gestion des ressources humaines et de l'organisation du travail visant à renforcer les compétences et l'autonomie des salariés, des bénévoles, des administrateurs.

La mise en place de modalités d'information et de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes sur les décisions concernant la vie de la structure.

L'innovation et expérimentation.

L'ancrage territorial du projet.

L'inscription du projet dans une démarche d'évaluation partagée.

Pour rendre opérationnelle cette démarche, la Région a constitué un Comité permanent de concertation (comprenant des personnes de la société civile et des personnels de l'institution), dont la première mission est d'approfondir les modes d'appropriation des objectifs et le suivi de la mise en œuvre du plan.

L'économie, la transversalité, l'insertion et l'emploi au cœur des enjeux de la définition

Le sentiment d'appartenance à l'approche régionale de l'ESS varie selon l'importance accordée à :

- Être reconnu comme un acteur économique au risque d'exclure du champ dans certaines régions les activités non monétaires.
- Affirmer le caractère transversal de l'ESS et non la cantonner à quelques filières ou secteurs.
- Ne pas être rabattu sur l'insertion par l'économique et la lutte contre les exclusions par la création d'activité.
- Accepter ou relativiser la création d'emploi comme critère principal d'utilité de l'ESS.

Dans un certain nombre de régions (NPC, PACA, Midi-Pyrénées), l'étape de définition d'un « nous collectif » qui dit ce que nous sommes et ce que nous représentons a été franchie, et un degré de consensus significatif a été atteint pour être en mesure de s'afficher publiquement ensemble pour promouvoir l'ESS. L'enjeu est alors que cette définition commune soit reconnue et intégrée par l'ensemble des acteurs et institutions qui interagissent avec la politique régionale, à savoir : les autres élus, les différents services administratifs du CR, les acteurs de terrain, les autres acteurs économiques, les médias et la population locale.

Articuler définition et périmètres d'action

Sans être exclusifs les uns des autres, trois niveaux d'articulation peuvent être identifiés :

- Une politique d'ESS minimale qui vient seulement chapeauter, réarticuler ou réorienter des politiques existantes notamment dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, de l'appui à la création d'entreprises ou de la promotion de la vie associative.
- Une politique d'ESS qui articule une

définition globale, un appui à la structuration du milieu et à la promotion de l'ESS, tout en mettant l'accent sur un certain nombre de secteurs ou de filières clés (insertion par l'activité économique, services de proximité...)

- Une politique de l'ESS qui repose principalement sur des thématiques transversales et actions structurantes qui ne préjugent ni du statut, ni du secteur. Les principales actions transversales recoupent généralement la connaissance et promotion du secteur, l'appui aux réseaux et à la structuration des acteurs, l'appui à la création d'activité et d'entreprise, le développement d'outils financiers.

Renforcer la reconnaissance et la structuration des acteurs et des réseaux

Une politique régionale de l'économie sociale et solidaire peut difficilement se faire sans les acteurs et les structures qui s'en réclament sur un territoire. La recherche de légitimité mutuelle, des élus auprès de ses collègues et ses services techniques, des acteurs de l'ESS auprès des autres acteurs économiques privés comme publics, doit normalement conduire à une reconnaissance et implication mutuelle. Même si certains élus souhaitaient avoir un interlocuteur privilégié incitant les acteurs de l'économie solidaire à intégrer d'une manière ou d'une autre les CRES, le pragmatisme et la volonté de ne pas exclure les forces vives du secteur les a poussés à prendre en compte la diversité des formes d'organisation et de représentation en imaginant des cadres de coordination et de concertation participatifs.

Des structurations régionales différentes

Pour comprendre les formes que prennent les structurations régionales de l'ESS, plusieurs facteurs issus de l'histoire de chaque territoire sont à prendre en compte, notamment :

- Le dynamisme de la CRES, une politique-

ment et disposant de ressources (subvention, permanent) ou, à l'inverse, n'en dispose pas, si elle est moribonde avec peu d'actions et sans salarié.

- L'accès au Conseil régional des représentants de l'économie sociale, de la vie associative (CPCA), de l'insertion par l'activité économique (UREI) est coordonné ou cloisonné.

- L'existence de CRESS avec deux « S ».

- L'ancienneté des agences ou de réseaux d'économie solidaire (PACA, NPC, Basse-Normandie) ou, à l'inverse, l'éparpillement et la fragmentation des acteurs et des initiatives au moment de la mise en place d'une politique régionale.

Comment se manifeste une politique de reconnaissance des regroupements de l'ESS ?

- La rencontre, le dialogue et la participation des élus aux événements ou actions organisés par des réseaux d'ESS.

- La participation de la CRES et structure territoriale d'économie solidaire à l'élaboration de la politique d'économie sociale et solidaire.

- La participation au suivi de la politique et à la mise en œuvre de certaines priorités.

- Le financement des fonctions de tête de réseau, d'animation territoriale et parfois d'accompagnement de projets.

- Un appui politique à participer aux travaux du SRDE et à d'autres instances régionales.

Soutien financier aux structures

À l'exception d'une CRES, la totalité des structures territoriales rencontrées reçoivent le plus souvent sous forme de subvention ou de prestation de services un appui du Conseil régional. Globalement, les budgets ont plutôt augmenté avec la mise en place de politiques régionales de l'ESS.

Les montants des subventions du CR aux structures territoriales oscillent entre 20000 euros et 180000 euros avec une moyenne de près de 60000 euros.

Outre les co-financements au C2RA ou à la mesure 10B (principalement gérés par les CRES), l'objet des subventions et autres soutiens financiers des CR porte sur : le

fonctionnement de têtes de réseau, l'organisation et l'animation d'événements ou de manifestations grand public, des actions de sensibilisation et de formation à l'ESS, l'animation territoriale des acteurs et des dispositifs, l'accompagnement de projet.

Des tensions à gérer entre les fonctions de représentation, d'animation de réseau et d'accompagnement de projets.

- Tension entre un financement principal sur des actions, voire des prestations à réaliser et une fonction de tête de réseau parfois sous financée.

- Tension entre une fonction de représentation chronophage dans les instances régionales et des fonctions d'animation de réseau.

- Tension entre une double légitimité par ses membres et par la puissance publique.

- Tension entre des fonctions de représentation et d'accompagnement de projets vis-à-vis des collectivités territoriales comme des adhérents.

Collaboration et rivalités entre CRES et structures territoriales de l'économie solidaire

Malgré des collaborations ponctuelles, les rapports restent tendus entre CRES et structures d'économie solidaire. Les rivalités sont encore présentes, même si chacun reconnaît la légitimité et qualité des interventions de l'autre. L'élaboration et mise en place des politiques régionales d'ESS ont souvent obligé à des collaborations et ont permis la création d'un minimum de culture commune.

Trois configurations peuvent être distinguées :

- une intégration conflictuelle dans la CRES de la structure d'économie solidaire.

- une collaboration à minima et une neutralisation des rapports de concurrence via notamment la politique régionale de l'ESS.

- la mobilisation et structuration d'acteurs de l'économie sociale et solidaire peu organisés ou peu actifs à l'initiative du Conseil régional.

Les raisons des conflits : rapport au marché

et modèle de développement, différences de cultures de représentation (démocratie sociale versus démocratie participative) et d'organisation (fédération versus réseau), légitimité de représentation contestée, concurrence pour la reconnaissance et les financements, affinités idéologique et partisane, conflits de personnes.

Région Basse Normandie

La Maison de l'économie solidaire : un lieu ressources

Jusqu'en 2006, l'ARDES n'était conventionnée par le Conseil Régional de Basse Normandie que pour accompagner des projets d'économie solidaire, de l'émergence, à la création et au tutorat. Mais pour promouvoir l'économie solidaire, il faut aussi montrer que cette forme d'économie est porteuse de transformation sociale, et peut concrètement contribuer à résoudre des problèmes de vie quotidienne aussi bien que de peser sur les enjeux nationaux et internationaux. D'où l'importance de l'information, de la formation et du débat public.

Aussi, suite aux assises de l'économie sociale et solidaire organisées par la Région en 2005-2006, l'ARDES a été reconnue comme remplissant une fonction de tête de réseau, et à ce titre, une convention a été signée avec le Conseil Régional qui prévoit les missions suivantes :

Une mission de communication avec le développement du site internet de l'ARDES et la création d'un journal inter associatif, pour développer les liens entre les acteurs et rendre visible au grand public les perspectives de l'économie solidaire.

Une mission d'animation du débat public prévoyant notamment des moyens pour organiser deux forums régionaux, sur les services solidaires aux personnes et sur le développement durable, et des animations territorialisées.

Une mission de formation en direction des salariés et des responsables associatifs des structures du réseau ARDES pour les consolider. Enfin, l'ARDES se propose de réaliser un travail collectif sur l'évaluation de l'utilité sociale avec le concours d'universitaires.

Des processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de l'ESS

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques de l'ESS est déterminant. D'une part, il induit une forme de démocratie et de relations entre élus et acteurs de l'ESS. D'autre part, il précise qui sont les interlocuteurs légitimes pour participer et représenter l'ESS.

Les processus proposés relèvent souvent d'un compromis entre des formes de démocratie sociale reposant sur des organisations représentatives et des processus participatifs ouverts à l'ensemble des acteurs. Dans aucune des 6 régions, la CRES, bien qu'incontournable, n'a été l'unique interlocuteur de la région. L'existence d'organisations territoriales structurées d'économie solidaire dans la plupart des régions explique en partie cette situation.

Plusieurs processus d'élaboration peuvent être identifiés :

- la création d'une agence régionale qui vient pallier une relative faiblesse ou inexistence des acteurs organisés de l'ESS.
- un processus de consultation plus ou moins informelle par le Conseil régional des principales organisations territoriales de l'ESS débouchant sur un débat public.
- l'organisation et l'animation en partenariat avec les têtes de réseaux «économie sociale et solidaire» d'assises régionales ou de séminaires publics permettant de jeter les bases de propositions pour une politique régionale.
- un travail de co-élaboration d'un plan de développement de l'ESS avec les têtes de réseaux et les acteurs de terrain avec accord sur la démarche comme sur le contenu.
- un séminaire permanent et ouvert, décliné au niveau des départements, organisé en ateliers thématiques animés par des organisations territoriales.

L'appréciation des processus mis en œuvre est globalement positive. Le compromis entre démocratie sociale et participative, bien que parfois bancal, est jugé utile car

permettant un dialogue entre acteurs qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble. Ces espaces sont donc bien les lieux de construction d'une culture commune, notamment entre acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire. Quel que soit le processus, son caractère consultatif est plutôt considéré comme un signe de reconnaissance des pouvoirs publics.

La plupart des régions ont mis en place, ou envisagent de le faire, des comités de pilotage ou de suivi de la mise en œuvre des politiques régionales qui comprennent au minimum des représentants de la CRES et d'une structure de l'économie solidaire.

Quelques réserves ou inquiétudes :

- du côté des CRES, les processus trop participatifs sont jugés pas toujours représentatifs de l'ensemble du milieu et faisant une place trop importante aux acteurs de l'économie solidaire,
- l'investissement en temps militant qu'impliquent les processus participatifs est source d'inégalité et d'inconstance dans la participation des acteurs et réseaux,
- les autres élus de la Région et des collectivités territoriales ne sont pas toujours ou insuffisamment associés,
- l'absence dans quelques régions de certains acteurs clés comme les représentants de la vie associative,
- les risques d'abandon d'une démarche participative pour une gouvernance plus corporative (avec les têtes de réseaux) dans la phase de mise en œuvre.

Économie sociale, Économie solidaire

Économie sociale

Il existe différentes formulations pour définir l'économie sociale, mais toutes pratiquement soulignent quelques principes essentiels que sont censées partager les organisations qui la composent (Defourny, 2006). En premier lieu, les organisations ou entreprises de l'économie sociale réunissent des personnes sur une base volontaire et ce caractère collectif les distingue des entreprises individuelles. De plus, elles ne visent que secondairement la rémunération du capital, ce qui les différencie des entreprises capitalistes. Enfin, par leur caractère privé et leurs organes de décision propres, elles se distinguent nettement du secteur public.

Économie solidaire

Enfin, l'approche par l'économie solidaire peut se définir comme « l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens » (Eme, Laville, 2006). Cette approche insiste sur la prédominance du principe de réciprocité sur les principes du marché et de la redistribution dans l'émergence de pratiques économiques ainsi que sur l'hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires dans leur consolidation et leur développement. Cet équilibre n'est économiquement tenable que par l'affirmation d'engagements publics et critiques sur les normes dominantes de l'économie de marché.

Références :

Defourny J., « Economie sociale », in Laville, J-L., Cattani D-A, Dictionnaire de l'Autre économie, Paris, Folio Gallimard.
Eme, B., Laville, J-L., « Economie solidaire » in Laville, J-L., Cattani D-A, Dictionnaire de l'Autre économie, Paris, Folio Gallimard.



2 - LES PRIORITES D'UNE POLITIQUE TRANSVERSALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Information, connaissance et promotion de l'ESS

Dans de nombreuses régions (PACA, NPC...), la connaissance, la sensibilisation et la promotion de l'ESS sont un axe transversal et prioritaire partant du constat d'un déficit de compréhension et de visibilité des initiatives et activités de l'ESS qui se manifeste non seulement au niveau des élus, des autres acteurs économiques et du grand public, mais aussi des salariés des organisations de l'ESS.

Plusieurs actions peuvent être distinguées :

- l'existence d'un plan régional de développement de l'ESS est en soi un document d'information qui oblige les élus et les conseillers techniques à s'approprier et à parler de la problématique de l'ESS,
- l'organisation de séminaires, journées, as-sises pour mobiliser les acteurs de l'ESS,
- l'organisation d'événements grand public type semaine, quinzaine ou mois de l'ESS ou plus ciblés sur des filières (commerce équitable, finance solidaire etc..),
- des actions d'éducation à l'ESS dans les lycées, les universités et des écoles de commerce,
- une communication institutionnelle à travers les plaquettes de présentation des politiques, publications officielles. Place variable de l'ESS dans les portails Internet des régions,
- une sensibilisation des médias. Des progrès dans la presse locale. Faible présence dans les autres médias,
- un soutien aux recherches et études notamment sur le tableau statistique de l'ESS.

Appui et accompagnement aux projets et aux entreprises de l'ESS

Cette action transversale se décline selon plusieurs modalités de mise en œuvre. Là encore, les régions ne semblent pas toujours au même niveau d'avancement selon que le CR met en avant l'ouverture à l'ESS des dispositifs d'aide à la création d'entreprises existants (ACCRES, ADIE, chèque conseil...) et/ou met en place des dispositifs d'accompagnement dédiés à l'ESS.

À ce niveau, plusieurs formules d'appui aux initiatives peuvent être repérées :

- des appels à projets avec soutien financier et accompagnement des porteurs de projets,
- des politiques d'aides à la création d'activité qui, selon les régions, distinguent les phases de formalisation du projet, de démarrage et de consolidation,
- un appui à la structuration de l'accompagnement des initiatives par une mise en réseau des compétences, voire l'organisation de dispositifs permanents d'accueil, d'accompagnement et de suivi,
- des programmes plus ciblés sur l'appui à la création de SCIC ou à la reprise d'entreprise sous forme coopérative.

Une première réserve vis-à-vis de ces politiques est qu'elles privilégient trop souvent la création de nouvelles activités souvent de taille petite en négligeant parfois l'appui aux grandes fédérations associatives et aux entreprises plus installées de l'économie sociale.

Une autre réserve tient à la prime pour la création d'emplois locaux qui résultent de l'appui à l'entrepreneuriat individuel ou collectif, au risque de diluer les spécificités de l'ESS.

Région Midi-Pyrénées

L'appel à projet économie solidaire en région

La région Midi-Pyrénées, dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et de ses engagements en matière d'économie solidaire a décidé de soutenir les initiatives émergentes en milieu rural, par un nouveau dispositif créé sous la forme d'un Appel à projets à destination des Pays et Parcs Naturels Régionaux.

Cet Appel lancé en 2006 se poursuit en 2007.

Quatre orientations sont proposées :

- développer les services de proximité :
identification des besoins locaux de services à la personne et services collectifs, et élaboration de réponses collectives associant les usagers,
- circuits courts du producteur au consommateur (agriculture, agro-alimentaire) : identification des potentiels et offres à valoriser, élaboration de circuits courts inscrits dans une démarche de développement durable,
- solidarité Nord-Sud : programme d'échanges équitables entre acteurs des Pays et PNR et territoires ruraux du Sud,
- rendre lisible et visible l'économie solidaire : recensement, constitution de réseaux territoriaux de l'économie solidaire, actions de communication visant à sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire.

Les caractéristiques de l'appel à projet :

Le cadre d'intervention régional :

L'appel à projet d'économie solidaire comporte deux phases d'aide :

1. Une aide à l'ingénierie et à l'innovation

Le taux maximal d'aide régionale sera de 70% plafonné à 23 000 €

2. Une aide à l'expérimentation

L'aide régionale pourra atteindre :

- 50 % des coûts de la première année d'expérimentation, plafonnée à 23 000 € par maître d'ouvrage

- 30 % la seconde année d'expérimentation, plafonnée à 23 000 € par maître d'ouvrage

Les conditions générales d'éligibilité :

Les projets devront relever spécifiquement de l'économie solidaire : initiatives citoyennes respectueuses des usagers, des salariés et de l'environnement.

Mise en œuvre d'une gestion démocratique et concertée, et veiller à la rentabilité économique et sociale de l'activité.

- Démarche participative

- Évaluation qualitative et quantitative continue

- Formes juridiques des nouvelles activités créées

- Emplois créés

- Plan de financement des nouvelles activités créées (outils financiers solidaires).

Budget et outils de financement

Un budget pas toujours très lisible

La structure budgétaire varie selon les régions, rendant difficile toute comparaison. Le champ de l'ESS n'est pas homogène, les montants des budgets communiqués sont difficilement comparables.

Mise à part une région où il n'y a pas de financements fléchés ESS, la principale différence entre les régions tient à l'existence d'un budget dédié à l'ESS qui permet une meilleure connaissance par les acteurs des moyens consacrés par le CR ou des financements alloués à partir de lignes budgétaires relevant de différentes commissions, ce qui rend plus difficile pour les acteurs l'évaluation des moyens mobilisés.

Même si la transversalité de la politique régionale est souhaitée par les acteurs et structures territoriales de l'ESS, le passage à un budget dédié à l'économie sociale et solidaire est globalement perçu comme une avancée vers une politique plus structurelle.

Critères d'attribution : les questions de la mixité des ressources et de la dégressivité des aides.

Plusieurs questions continuent à se poser quant aux critères d'attribution des financements des Conseil régionaux. D'une part, l'hybridation ou mixité des ressources demeure un concept flou pour les conseillers techniques qui considèrent généralement que la solvabilisation sur le marché est l'horizon principal de tout appui à l'initiative économique. D'où logiquement, des dispositifs d'aides dégressives qui ne conviennent pas toujours à des activités associatives qui, d'une manière ou d'une autre, garderont une part de financement non marchand conséquent.

D'autre part, les régions ne finançant qu'à 50% les projets, l'engagement du CR ne garantit pas celui des autres collectivités territoriales et financeurs. Il n'est pas toujours évident de trouver les co-financements. Enfin, il est intéressant de souligner que certains CR (Basse-Normandie, PACA)

acceptent pour partie la valorisation des contributions non monétaires, ce qui n'est pas partout possible.

Des outils financiers :

Toutes les régions proposent une gamme d'outils (prêts en fonds propres, garanties d'emprunts) avec les mêmes institutions (France Active, ADIE) et des organismes de financement solidaire implantés dans la plupart des régions par exemple les CIGALES.

Cet enjeu rejoint la question de la transversalité des politiques de l'ESS dont une des étapes est l'inscription de l'ESS dans les SRDE. Dans trois régions, les structures territoriales de l'ESS ont participé aux travaux des différentes commissions ayant contribué à son élaboration. Certains responsables ont alors mesuré tout le chemin à parcourir pour gagner en légitimité et crédibilité face à des élus qui ne jurent que par le soutien à de gros projets de développement économique et la création de nouveaux marchés.

Si tous les SRDE font une place à l'ESS,

SRDE: (Schéma Régional de Développement Economique)

Voici la définition proposée par la région Midi-Pyrénées: Fin 2004, la région Midi-Pyrénées a décidé de conduire une démarche d'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique tel que le permet la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004, qui confère aux régions une capacité d'intervention accrue dans la vie économique locale. A titre expérimental et pour une durée de cinq ans, la Région coordonne les actions de développement économique des collectivités territoriales et peut élaborer un schéma régional de développement économique qui lui permet d'être compétente, par délégation de l'Etat, pour attribuer les aides que celui-ci met en œuvre au profit des entreprises.

Le Schéma régional constitue le cadre politique de référence pour le développement économique durable de notre région.

plusieurs situations peuvent être distinguées. Entre quelques lignes signalant la prise en compte des acteurs de l'ESS à un chapitre spécifique de plusieurs pages déclinant des priorités, il y a des variations significatives quant à la place accordée à l'ESS dans le développement économique de la région. La région PACA présente sans doute le cas le plus intéressant, mais relativement rare, puisque l'ESS n'est pas cantonnée dans un chapitre mais mentionnée transversalement tout le long du SRDE.

Mise en place de nouvelles réglementations économiques

De la difficulté à passer d'une politique de soutien à l'ESS à une politique de régulation de l'économie plurielle.

Un certain nombre d'acteurs et de structures de l'économie sociale et solidaire inscrivent leur activité dans un modèle de développement économique différent qui vise à une meilleure reconnaissance et régulation de l'économie plurielle, voire un modèle alternatif de développement.

Les initiatives des Conseils Régionaux qui tentent de peser sur les rapports de concurrence avec les entreprises lucratives ou de modifier les ressorts de la commande publique sont timides ou balbutiantes. Du moins, elles ne sont pas ou mal identifiées par les acteurs. Dans la moitié des régions, il n'y a pas de visibilité sur l'instauration de nouvelles normes, label, critères d'achat ou autres instruments de réglementations socio-économiques visant à étendre les valeurs et critères de l'ESS à l'ensemble des acteurs de l'économie régionale.

Dans quelques régions, des réflexions et expérimentation sont menées sur :

- l'introduction de clauses d'insertion et de mieux disant social dans les marchés publics. Mais l'application ne s'avère pas toujours simple politiquement et juridiquement,
- l'ouverture aux organisations de l'ESS des aides régionales accordées aux entreprises. L'accès des associations à de telles aides reste controversée,

- un conditionnement plus strict de l'attribution des aides directes au secteur marchand, voire leur remplacement par des prêts. Certaines personnes interviewées soulignent que dans le même temps où des élus régionaux mettent en place des dispositifs d'appui à l'ESS, d'autres services des Conseils généraux introduisent des appels d'offre mettant en concurrence des associations qui autrefois recevaient des subventions.

Inscription de l'ESS dans l'ensemble des politiques régionales et transversalité

L'un des enjeux des politiques locales de l'économie sociale et solidaire est également que la reconnaissance et la réussite des actions mises en œuvre ne se traduisent pas uniquement par la création d'un nouveau créneau de politique publique qui viendrait simplement s'ajouter aux politiques existantes sans les questionner.

Cet enjeu rejoint la question de la transversalité des politiques de l'ESS dont une des étapes est l'inscription de l'ESS dans les SRDE. Dans 3 régions, les structures territoriales de l'ESS ont participé aux travaux des différentes commissions ayant contribué à son élaboration. Certains responsables ont alors mesuré tout le chemin à parcourir pour gagner en légitimité et crédibilité face à des élus qui ne jurent que par le soutien à de gros projets de développement économique et la création de nouveaux marchés.

Si tous les SRDE font une place à l'ESS, plusieurs situations peuvent être distinguées. Entre quelques lignes signalant la prise en compte des acteurs de l'ESS à un chapitre spécifique de plusieurs pages déclinant des priorités, il y a des variations significatives quant à la place accordée à l'ESS dans le développement économique de la région. La région PACA présente sans doute le cas le plus intéressant, mais relativement rare, puisque l'ESS n'est pas cantonnée dans un chapitre mais mentionnée transversalement tout le long du SRDE.

Articulation avec les autres collectivités territoriales

Les acteurs et structures régionales de l'ESS déplorent l'insuffisante coordination des collectivités territoriales sur l'ESS.

Evidemment, les sensibilités politiques à la tête des différentes collectivités territoriales ne sont pas sans influence dans leur capacité à coopérer sur l'économie sociale et solidaire. Il y a des contextes politiques favorables où les majorités de la région, des départements et de certaines grandes agglomérations convergent là où ailleurs, les différences de couleurs politiques constituent un frein à la coopération. Mais tout n'est pas qu'affaire de couleur politique.

Même lorsque les collectivités locales se mettent d'accord sur des objectifs communs et s'engagent sur un plan d'action comme le PRDESS en Nord Pas-de-Calais, l'absence de financement commun et de coordination sur l'instruction des dossiers s'avère pénalisante pour les initiatives d'ESS. A ce niveau, le traitement du même projet par chaque institution à partir de dossiers d'instruction, de critères de financement et de modalités d'appréciation à chaque fois différents est source de lenteurs et d'incertitude pour les projets. Une première avancée consiste en la coordination des chargés de mission ESS des différentes collectivités territoriales. Aller plus loin supposerait de mutualiser les financements dans un fonds commun et d'établir des procédures uniques (dossier, commission, instruction unique) entre différentes collectivités territoriales.

Dans ce panorama, il convient de mentionner les Conseils régionaux (NPC, PACA) qui ont su inscrire l'ESS dans le plan Etat-région ou envisagent de le faire. Cela ne semble pas toujours suffisant car l'ESS étant moins une priorité au niveau national, il arrive que son absence d'engagement freine la dynamique d'ensemble.

Un autre débat porte sur le rôle du CR dans ces partenariats. Doit-il avoir un rôle de cofinancier des initiatives des autres collectivités territoriales ? Doit-il avoir un rôle d'impulseur en proposant des actions à même

d'entraîner les autres collectivités territoriales ? Doit-il poursuivre ses propres actions indépendamment de l'engagement et des convergences avec d'autres acteurs ?

Connaissance de l'élu et des chargés mission en charge de l'économie sociale et solidaire

Toutes les personnes interviewées connaissent généralement l'élu régional et le chargé de mission en charge de l'économie sociale et solidaire et sont en contact régulier. L'appréciation est généralement positive. Il y a peu de critiques sur la compétence ou le manque d'implication de l'élu dans le domaine.

Cependant la proximité et les affinités relationnelles, la couleur politique et la sensibilité idéologique, le parcours personnel et professionnel, sont autant de facteurs qui jouent dans la relation avec l'élu et sont perçus comme tels. Du moins, ils constituent le petit « + » qui font qu'à tort ou à raison les acteurs et réseaux ont l'impression que l'élu entretient une relation privilégiée avec un tel ou un tel. Le fait par exemple que l'élu ait été un militant de la vie associative ou de l'économie solidaire est compris comme un élément de son positionnement dans le jeu d'acteurs et la conception de son action.

La couleur politique n'est pas non plus sans interférence et ce d'autant que les représentants des CRES et des structures régionales de l'économie solidaire sont parfois eux-mêmes affiliés à des partis politiques. Même si la plupart des personnes interviewées reconnaissent l'effort des élus pour faire une place à la diversité des acteurs de l'ESS, l'idée demeure selon laquelle les élus verts auraient plus d'affinités avec les acteurs et réseaux d'économie solidaire, là où les élus socialistes seraient plus traditionnellement alliés de l'économie sociale. Du moins, le sentiment est parfois exprimé par les représentants des CRES que, sans un élu vert en charge de cette compétence, les acteurs de l'économie solidaire n'auraient pas occupé autant de place dans les processus, instances de représentation,

Région Haute Normandie

La Région catalyseur de projets

Créé en avril 2006, l'appel à projets Eco Région Solidaire marque une étape supplémentaire dans le processus d'accompagnement des futurs entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans le but de renforcer et de structurer l'économie sociale et solidaire sur le territoire régional, la Région soutient les personnes qui créent ou développent des activités innovantes dans le champ de l'économie sociale et solidaire (nouveaux modes d'organisation ou de production, satisfaction de nouveaux besoins en matière de services à la personne, protection de l'environnement, aménagement du territoire...).

Ce soutien de la Région passe par l'appel à projets Eco Région solidaire, créé en 2006. Il peut aussi passer par d'autres formes d'aides, sur le modèle des aides existantes en faveur des entreprises "classiques" : aides au recrutement, à l'investissement, à la formation... La Région s'est aussi fixée comme objectif d'aider les acteurs de l'économie sociale et solidaire à se structurer en filière afin de favoriser les échanges d'expériences, la mutualisation des moyens et une plus grande visibilité. L'appel à projets Eco Région Solidaire est conçu par la Région Haute-Normandie pour permettre à tout citoyen porteur d'une initiative solidaire de passer de l'idée au projet. Le premier appel à projets Eco Région solidaire a été diffusé en avril 2006.

Ciblant les projets à la fois socialement utiles et économiquement viables, il sert à financer la phase initiale du projet (salaire du porteur de projet, recours à des conseils extérieurs), de la maturation (partenariats, étude de faisabilité) à l'expérimentation (pour valider les options envisagées). Il privilégie les démarches collectives visant la création d'emplois pérennes, qualifiés et non délocalisables, générant de l'activité économique sur le territoire régional. Les projets retenus doivent répondre à un certain nombre de critères (qu'il n'est pas nécessaire de cumuler), parmi lesquels :

- contribuer à un changement significatif du point de vue économique, environnemental, culturel ou social ;
- créer une offre à caractère innovante sur le territoire régional ;
- répondre à un besoin non satisfait ;
- valoriser les compétences, garantir la qualité des conditions de travail et l'égalité des chances ;
- associer dans la démarche les consommateurs/ usagers, les territoires et l'ensemble des acteurs concernés.

Région Nord pas de Calais

Démarche de progrès en économie solidaire

L'APES a expérimenté depuis bientôt 2 ans une démarche de progrès en économie solidaire, avec le soutien des partenaires du PRDESS (Conseil Régional et Conseils Généraux), ainsi que de la DRTEFP, de la Mairie de Lille et d'une structure intercommunale.

La mise en place de cette démarche répond à un triple besoin :

- Pour une structure se revendiquant de l'économie solidaire, il s'agit de disposer d'une méthode de travail et d'outils opérationnels lui permettant d'améliorer son efficacité (dans toutes les dimensions : économique, sociale, environnementale, ...) et de clarifier ses finalités.
- Pour les acteurs de l'économie solidaire, il s'agit de renforcer la cohésion interne (entre acteurs de statuts et de secteurs d'activité différents), renforcer la qualité des structures, créer un langage commun, promouvoir l'économie solidaire et mettre en évidence les plus-values apportées par les acteurs de l'ES.
- Pour les partenaires, il s'agit de faciliter la reconnaissance et la lisibilité des acteurs de l'économie solidaire, de leur permettre d'améliorer leur efficacité, contribuant ainsi à un développement territorial plus solidaire.

En effet, une des caractéristiques de l'économie solidaire est de ne pas se référer d'abord à des statuts, mais à des façons d'agir différentes. La question des valeurs est centrale : au nom de quoi on agit ? L'appartenance à l'économie solidaire ne peut être caractérisée par un statut, un domaine d'activité..., mais parce que, dans la finalité de l'organisation, par son organisation interne, par son rapport à l'environnement, à son territoire, l'organisation développe des pratiques différentes. Quelles sont ces valeurs ? Comment peuvent-elles se décliner dans les pratiques d'une organisation ? Comment peut-on identifier les structures de l'économie solidaire ?

La démarche est menée par les différentes parties prenantes de la structure (salariés, administrateurs, bénévoles, usagers, clients ou bénéficiaires, partenaires extérieurs), avec l'appui d'un intervenant extérieur. Elle permet à la structure de s'inscrire dans une dynamique, et non de faire seulement un état des lieux du fonctionnement de la structure : elle permet en effet la définition d'axes de progrès sur lesquels la structure s'engage, autour des 4 thématiques de la charte de l'APES : Favoriser la création d'activités socialement utiles et la pérennité des emplois créés ; asseoir la primauté de la personne sur le profit ; favoriser les modes d'organisation démocratiques ; coopérer et s'impliquer sur le territoire).

Elle a déjà été mise en place par 35 structures de la Région Nord Pas de Calais, de taille (de 3 à 700 salariés, de statut et de domaine d'activité différents).

Plus d'info sur le site de l'APES :
www.apes-npdc.org

financements et actions régionales.

Reste que si l'intérêt des élus verts pour le domaine de l'économie sociale et solidaire est reconnu de tous, les personnes interviewées constatent aussi qu'il est moins manifeste et plus inégal au sein des autres formations politiques.

Evidemment la comparaison inter-régionale permet de nuancer cette impression puisque dans six régions sélectionnées, seuls trois élus verts ont la compétence ESS. Ni le dynamisme des structures d'économie solidaire, ni la qualité des relations avec l'élu ne semblent être corrélés à la couleur politique de l'élu régional comme le montrent des régions où ce sont des élus PS ou PC qui ont la compétence d'ESS. Pragmatiques, les représentants des structures de l'économie solidaire estiment dans certains cas préférable d'avoir un élu PS compte tenu des rapports de force au sein de la majorité régionale. Les acteurs et réseaux ont bien conscience de la fragilité du rapport de force politique en faveur de l'ESS et que la soutenabilité des politiques régionales en la matière suppose un soutien politique beaucoup plus large.

Insuffisance et enjeux des politiques régionales de l'ESS

Les insuffisances sont bien évidemment à apprécier en dynamique avec l'idée que l'on est bien dans le domaine de politiques publiques en construction et qu'à chaque étape émergent de nouvelles difficultés. Autrement dit, encore une fois les acteurs et les réseaux reconnaissent les avancées considérables qui ont été réalisées par la région en quelques années.

Les interviews permettent d'en identifier plusieurs enjeux :

- faire en sorte que la politique d'économie sociale et solidaire fasse l'objet d'un portage politique par l'ensemble des élus régionaux,
- face aux représentations dominantes de l'économie et à la méconnaissance de l'ESS, former des élus locaux et conseillers techniques de manière à ce que le capital social et l'investissement immatériel que

suppose la construction d'une politique régionale ne reposent pas sur un ou deux élus et conseillers techniques,

- faire de l'économie sociale et solidaire un thème de campagne électoral et d'accord de gouvernement entre formations politiques,
- ne pas perdre de vue une politique d'ensemble de l'économie et une ambition de régulation de l'économie plurielle à force de se focaliser uniquement sur des actions et dispositifs spécifiques à l'ESS,

- faire en sorte que le pilotage politique, les méthodes de coordination et les budgets soient à la hauteur des valeurs et objectifs affichés,

- l'absence de budget propre à l'économie sociale et solidaire laisse toujours craindre que la mise en œuvre d'un plan d'actions dépende de multiples interlocuteurs, commissions et services qui retardent son efficacité, diluent la cohérence et la visibilité d'ensemble,

- augmenter les moyens financiers engagés qui ne sont pas toujours à la hauteur du changement d'échelle nécessaire et restent dérisoires en comparaison des autres aides à l'activité économique,

- maintenir et articuler des espaces de démocratie sociale et de démocratie participative,
- préciser les processus d'information, de consultation, de co-construction, de co-décision dans les relations élus, administrations et acteurs,

- dépasser les cloisonnements et les jeux de concurrence identitaires entre acteurs et réseaux,

- compte tenu des autres priorités budgétaires des Conseils régionaux, l'absence de coordination sur l'ESS des élus et services en charge des différences commissions est perçue comme un facteur d'incertitude budgétaire pour la réalisation des actions à mener,

- favoriser non seulement la définition de priorités communes sur l'ESS entre la région et les autres collectivités territoriales mais penser aussi à mettre en place des cadres de coordination entre élus et conseillers techniques, un financement commun et des procédures coordonnées ou uniques de traitement des dossiers.



3 - FICHES DE PRESENTATION DES POLITIQUES REGIONALES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Introduction

Après l'impulsion donnée par l'Etat en 2000 avec la création du Secrétariat d'Etat à l'économie solidaire, les Régions ont été conduites à jouer un rôle déterminant dans le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). La compétence économique reconnue aux régions les a entraînées à s'intéresser à l'ESS, comme une autre façon pour la société de concevoir l'économie, en mettant en avant d'autres principes que la seule recherche du profit et d'autres modèles de gouvernance des entreprises.

L'élaboration des Schémas Régionaux de Développement Economique

L'élaboration des SRDE sur la période 2005-2006 a été l'occasion pour toutes les régions de préciser leur politique vis à vis de l'ESS. Quelques régions avaient déjà élaboré au préalable des plans de développement spécifiques de l'ESS (NPC, PACA). Les processus d'élaboration des SRDE pourraient à eux seuls faire l'objet d'une analyse. La concertation avec les acteurs socio économiques des régions aura été active, participation des acteurs non seulement aux ateliers relatifs à leur champ de compétence mais aussi aux réunions plénières.

Région Centre: « Un large dispositif de consultation et de concertation s'est développé au cours de l'année 2005, avec les partenaires (CESR, Conseils généraux, Agglos, chambres consulaires, organisations syndicales...), les forces vives, les habitants... au travers de nombreuses rencontres et réunions, de 6 forums thématiques organisés dans chacun des départements et d'une consultation publique »

Soulignons le rôle important joué par les

cabinets d'étude aux diverses phases de l'élaboration, du diagnostic à l'animation des débats en atelier, en amont de l'adoption par les élus.

Plusieurs régions ont organisé des rencontres spécifiques à l'économie sociale et solidaire, en parallèle à la construction des SRDE, renforçant ainsi la dynamique de concertation entre les acteurs, les techniciens et les élus.

Les fiches de présentation des politiques régionales en matière d'ESS sur les 6 régions concernées par notre étude ont pour but de situer le contexte dans lequel évoluent les acteurs. Le choix des critères retenus a été déterminé par les éléments qui nous paraissent prioritaires pour rendre compte des politiques publiques en direction de l'ESS.

Les priorités de développement de l'économie sociale et solidaire

Reste que le champ de l'ESS n'est pas homogène d'une région à l'autre. Les priorités mises en oeuvre à travers les appels d'offres ou les aides accordées selon les mesures pour développer des politiques ciblées, soulignent les différentes approches régionales dans le soutien au développement de l'ESS.

Plusieurs constantes se dégagent : La volonté de soutenir une façon différente de faire de l'économie, une conception de la citoyenneté économique, qui met en avant la gouvernance démocratique, la solidarité et le lien social, plutôt que le profit.

Région Nord-Pas de Calais: « Nous proposons de placer l'Homme au coeur de nos ambitions économiques, donc au centre du Schéma Régional de Développement Economique. Ce schéma sera alors un Schéma Régional de Développement Economique et Social. » (SRDE)

Le poids économique de l'ESS selon les régions tournant autour de 10% des effectifs salariés, sans compter les bénévoles. L'enjeu est donc significatif notamment en terme de création d'emploi.

Le deuxième axe sur lequel nous retrouvons toutes les régions est celui de la lutte contre l'exclusion et l'insertion par l'économie. Si les mesures varient, les objectifs sont les mêmes. Toutefois la plupart des acteurs soulignent dans le même temps que l'ESS ne doit pas être assimilée à une économie de la réparation.

Visibilité, formation et financement de l'Economie sociale et solidaire

L'hétérogénéité du champ de l'ESS ne facilite pas sa visibilité voire sa représentativité, aussi les régions entendent appuyer la structuration des acteurs, en ayant ici et là une politique de soutien à l'action des têtes de réseaux

Région Midi Pyrénées : « L'économie sociale et solidaire met en œuvre localement des initiatives, souvent innovantes. Son développement se heurte, notamment en milieu rural, à un déficit de visibilité, des difficultés de fonctionnement des structures et d'accès aux financements. »

Le champ de la formation et de la professionnalisation des salariés et des bénévoles constitue également un levier de développement.

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Développement des compétences professionnelles des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Renforcement des capacités employeurs des dirigeants, formation des responsables des ressources humaines, des conseillers prud'hommes sur la médiation et la prévention des conflits, formation des encadrants notamment dans le champ de l'insertion par l'activité économique et des services à la personne.

Création d'un module court de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire à destination des agents territoriaux et agents

de développement et des instances de concertation locales (conseil de développement, CBE...).

La fragilité financière des entreprises de l'ESS a conduit les régions à mettre en place des dispositifs d'appui à leur financement, avec le concours de France Active, de l'ADIE, de la CDC, de Caisses solidaires ou d'acteurs locaux comme les CIGALES. Le soutien à la création d'activité, et à l'accompagnement des porteurs de projets est également un point commun des politiques régionales, même si les modalités d'application sont très différentes.

Région Haute-Normandie : Ouverture, dans le cadre d'un dispositif expérimental (à échéance fin 2007) de toutes les aides à la création d'activité « classique » aux projets d'ESS. Appel à projets « éco-région solidaire » : financement des phases d'émergence et d'expérimentation de projets d'ESS jusqu'à 100.000 € représentant 80 % maximum du budget global du projet. Toutes les dépenses sont éligibles. Création d'une ligne spécifique soutien et animation des filières divers outils de finance solidaire gérés en partenariat avec HNA (réseau France Active).

Enfin, les entreprises de l'ESS, outre leur implication dans des activités d'utilité sociale, développent des pratiques innovantes notamment dans l'animation territoriale.

Région Basse Normandie : Appui à l'animation territoriale par les acteurs du champ de l'ESS, participation des représentants de l'ESS aux instances de débat des collectivités locales traitant des projets de territoires (les conseils de développement des pays) action de sensibilisation et débats publics, favorisant l'émergence de projets.

Coordonnées

Intitulé de la politique	Economie Sociale et Solidaire
Nom de l' élu et fonction	Corinne Feret, vice-présidente
Appartenance politique	Groupe PS
Service, Administration de rattachement	Direction de l'Economie, de la Recherche, de l'Europe et du Tourisme
Chargée de mission	Florence La Rosa
Téléphone	02 31 06 95 72
Courriel	f.larosa@crbn.fr

Contenu de la politique

Enjeux priorités

Soutien à l'économie sociale et solidaire pour entreprendre autrement

Actions, programmes, filières

Mettre en place d'un plan d'action régional en faveur de l'économie sociale et solidaire sur la période 2006-2009, structurer le réseau des acteurs,

- constituer un pôle régional technique et financier avec la CRES et BNA pour tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- coordonner la mise en réseau des financeurs pour les projets associatifs afin de permettre une meilleure lisibilité des financeurs comme des porteurs de projets,
- accompagner les partenaires régionaux pour l'économie sociale et solidaire : la CRES (avec notamment comme adhérents l'UR-SCOP, la CPCA, Chantier Ecole, le COORACE), l'ARDES et l'ADIE.

Information et communication

Organisation des rencontres régionales de l'économie sociale et solidaire avec 3 réunions délocalisées (décembre 2005 à Janvier 2006).

Publication d'un numéro spécial de la

revue de la Région « Reflets » sur la place de l'ESS en Basse Normandie.

Intégration de l'ESS sur le site Internet de la Région.

Acteurs

La CRES, l'UR-SCOP, l'ARDES, l'Adie, la CPCA, Chantier Ecole, le COORACE, l'UREI.

Budget

950K€ en 2006, 950K€ au budget prévisionnel de 2007 et 2008.

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Le SRDE a formulé 4 objectifs repris en 2006 dans le schéma régional de l'économie sociale et solidaire :

- 1.appui à la création d'entreprises du champ de l'ESS,
- 2.appui à la consolidation et au développement d'activités dans le champ de l'ESS,
- 3.structuration du champ de l'ESS,
- 4.appui à l'animation territoriale par les acteurs de l'ESS.

Soutien à la création d'activités et développement des filières

Expertise, garantie d'emprunt bancaire, apports en fonds propres à moyen terme et suivi de BN Active,

Micro crédit de l'Adie,

Dispositif Emplois Tremplin,

Aide à l'investissement aux projets d'utilité sociale,

Aide à la création à compter de 2007 :

- appel à projet « vers des projets solidaires »,

- nouveau dispositif pour les créations individuelles portées par les publics éloignés de l'emploi.

Développement des filières :

- aide à l'accompagnement ou l'appui-conseil (DLA),

- professionnalisation des acteurs, reconnaissance du bénévolat (action « jeunesse et sports »),

- soutien envers certaines têtes de réseau (convention Région-CPCA).

Actions et dispositif de financement

Connaissance, évaluation des structures et dispositifs d'appui et d'accompagnement technique à la création existantes, et constitution d'une base de données à destination des porteurs de projet. Sous la responsabilité de la CRES.

Financement de l'action de BN Active (expertise et suivi) et dotation pour les outils financiers (garantie d'emprunt bancaire, apports en fonds propres à moyen terme)

Subventions régionales (aide à l'investissement aux projets d'utilité sociale, aide « démarche qualité », appel à projet « vers des projets solidaires » et nouveau dispositif pour les créations individuelles portées par les publics éloignés de l'emploi).

Appui accompagnement

Entre 2000 et 2006 :

- financement de l'accompagnement par l'ARDES de projets de services solidaires.

Aide à la création à compter de 2007 :

- appel à projet « vers des projets solidaires »,

- nouveau dispositif pour les créations individuelles portées par les publics éloignés de l'emploi.

Financement de l'action des DLA : accompagnement ou appui-conseil dans la consolidation.

Appui aux réseaux

Financement de la CRES-C2RA et de BNA pour la constitution d'un pôle régional technique et financier), financement de l'ARDES, l'Adie et l'UR-SCOP pour le rôle d'accompagnement porteurs de projets, soutien envers certaines têtes de réseau (CPCA)

Formation emploi

Dispositif Emplois Tremplin (action « emploi »)

Soutien à la consolidation :

professionnalisation des acteurs, reconnaissance du bénévolat (action « jeunesse et sports »), soutien envers certaines têtes de réseau (convention CPCA – formation des bénévoles).

Évaluation

Dispositif d'évaluation en cours de réflexion avec comme partenaires principaux la CRES et l'ARDES. Sollicitation probable des structures régionales scientifiques et centres de recherche.

Coordonnées

Intitulé de la politique	Economie Solidaire
Nom de l' élu et fonction	Marie-Madeleine MIALOT, vice-présidente
Appartenance politique	Groupe PS
Service, Administration de rattachement	Direction de l'Artisanat et de l'Economie Solidaire
Chargée de mission	Ghyslaine FAVIE
Téléphone	02 38 70 32 56
Courriel	ghyslaine.favie@regioncentre.fr

Contenu de la politique

Enjeux priorités

Soutenir le développement d'activités par les secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire.

Actions, programmes, filières

Soutenir les projets associatifs pendant 3 ans à partir du dispositif CAP' ASSO.

Sans pouvoir faire un inventaire exhaustif des domaines couverts par l'économie sociale et solidaire aujourd'hui, on relève notamment des types d'activités dont certains sont traditionnels et s'ouvrent à de nouveaux besoins, tandis que d'autres apparaissent comme résolument innovants. L'économie sociale et solidaire offre souvent des réponses originales pour les satisfaire. Développer les activités de services aux personnes

Le renforcement de la cohésion territoriale constitue un enjeu majeur pour l'aménagement et le développement du territoire régional. Ceci suppose que les pouvoirs publics accompagnent le maintien, voire l'installation de nouveaux services, qu'il s'agisse de services publics ou de services relevant d'une activité privée. Pour un certain nombre d'entre eux, leur présence devrait constituer un droit (services publics

ou privés relevant du secteur médical par exemple). D'une manière plus générale, les activités de service aux personnes jouent un rôle d'animation essentiel pour l'attractivité des territoires. Les politiques de soutien et de développement de ces activités, notamment en milieu rural, sont des instruments efficaces de préservation des capacités des territoires à saisir de nouvelles opportunités de développement.

Information et communication

Organiser une rencontre régionale de l'économie sociale et solidaire afin d'améliorer la lisibilité des acteurs et de favoriser l'engagement de réflexions communes (Assises régionales de l'économie sociale et solidaire). Sensibiliser le grand public à l'économie sociale et solidaire via des événements valorisant les actions innovantes issues de territoires et celles en lien avec les secteurs d'utilité sociale.

Acteurs

REGION CENTRE , CRES, CPCA, CRE-SOL

Budget

Pas d'information communiquée

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Prendre en compte la place de l'économie sociale et solidaire dans le développement économique de la région Centre.

Soutien à la création d'activités et développement des filières

Créer une dynamique et un environnement favorables au développement, à la promotion et à la valorisation du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Favoriser des initiatives coopératives.

Développer une communication en montrant les réalités de la démarche de création, avec ses véritables enjeux, et les justifications des succès.

Valoriser les créations et reprises par un événement régional annuel, associant l'ensemble des départements et un nombre significatif d'entreprises (ex : prix départementaux).

Appui accompagnement

Structurer l'accompagnement économique et professionnel de ces initiatives par une mise en réseau des compétences.

Appui aux réseaux

Formaliser la reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre de conventions de partenariat afin de donner aux réseaux les moyens de leur structuration, de leur positionnement régional et de leur développement (Chambre régionale de l'économie sociale - CRES -, Centre Réseau Economie Solidaire - CRESOL, Conférence permanente des coordinations associatives - CPCA).

Formation emploi

Professionnalisation des dirigeants (bénévoles ou non) et des salariés.

Permettre aux futurs créateurs de faire l'apprentissage du métier d'entrepreneur grâce à la mise en situation réelle de leur activité économique (soutien aux couveuses et coopératives d'activités et d'emploi dans leur apprentissage du métier).



Coordonnées

Intitulé de la politique	Economie sociale et solidaire Coopération décentralisée (pour le commerce équitable)
Nom de l'élu et fonction	Claude Taleb, vice-président
Appartenance politique	Les Verts
Service, Administration de rattachement	Direction de l'action économique et de l'emploi (pour l'ESS) Service Affaires Européennes et Relations Internationales (pour la coopération décentralisée)
Chargée de mission	Frédérique Gallois (Céline Friand en renfort) SAERI : Flora Brunelle
Téléphone	02 35 52 23 26
Courriel	claudetaleb@cr-haute-normandie.fr frederique.gallois@cr-haute-normandie.fr flora.brunelle@cr-haute-normandie.fr

Contenu de la politique

Enjeux priorités

La Région souhaite créer les conditions de l'émergence des initiatives citoyennes en Haute-Normandie. Pour y parvenir, la Région s'est dotée d'une palette d'outils pour soutenir les acteurs et accompagner les projets.

Mais la première priorité est de donner à voir ce qu'est l'ESS, son potentiel en gisement d'emplois et d'activités pour mobiliser les porteurs de projets potentiels, simple citoyen ou entrepreneur social et de convaincre les acteurs publics de mettre en place des politiques d'accompagnement.

Actions, programmes, filières

Structuration des acteurs régionaux en filières :

- Création de l'A.D.R.E.S.S. (l'Agence pour le Développement Régional de l'Economie

Sociale et Solidaire) en partenariat avec les acteurs locaux de l'ESS, et qui joue le rôle de tête de réseau et d'animateurs des filières de l'ESS.

- Soutien spécifique, financier, technique et logistique aux filières, notamment celles du commerce équitable et de l'agriculture biologique.

Information et communication

Mise en place d'actions spécifiques notamment :

- missions de vitrine, sensibilisation et information confiée à l'A.D.R.E.S.S.,
- soutien accordé aux filières : plaquettes thématiques, foires et salons ...
- sensibilisation des citoyens et des acteurs institutionnels par les biais des appels à projets,
- intégration de l'A.D.R.E.S.S. à la Cité des Métiers en 2009.

Acteurs

L'A.D.R.E.S.S. est chargée d'animer, de coordonner, de soutenir et de valoriser les réseaux de l'économie sociale et solidaire et leurs projets, de prospecter de nouveaux gisements d'activités, de soutenir le dispositif régional en faveur de l'ESS.

En 2007 : implantation de l'URSCOP (IDF-HN-Centre-Dom Tom) sur des missions d'information, sensibilisation et accompagnement des projets coopératifs.

Budget

Environ 3 millions d'euros (hors emplois tremplins).

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Inscription de l'ESS comme un axe de développement stratégique pour la Haute-Normandie et des principes généraux d'intervention : soutien au réseau, soutien à l'innovation, ouverture des dispositifs d'aides à l'ESS.

Principes réaffirmés dans le SRADT qui positionne l'ESS comme un enjeu pour le « nouvel équilibre » : s'inscrire dans un développement au service de l'homme et préservant l'environnement.

Actions et dispositif de financement

Ouverture de toutes les aides à la création d'activité « classique » aux projets d'ESS dans le cadre d'un dispositif expérimental (à échéance fin 2007).

Appel à projets « éco-région solidaire » : financement des phases d'émergence et d'expérimentation de projets d'ESS jusqu'à 100.000 € représentant 80 % maximum du budget global du projet. Toutes les dépenses sont éligibles.

Création d'une ligne spécifique soutien et animation des filières

Divers outils de finance solidaire gérés en partenariat avec HNA (réseau France Active).

Appui accompagnement

Convention pour l'implantation de l'URSCOP à Rouen à partir de janvier 2007.

Prise en charge d'accompagnements dans le cadre du DLA (dispositif local d'accompagnement).

Appui aux réseaux

Participation au financement de l'A.D.R.E.S.S.
Membre du RTES

Formation emploi

Emplois tremplin

Formes de concertation entre les collectivités locales et les acteurs

Sur 2004-2005 : large concertation pour co-définir les axes d'intervention de la politique régionale en faveur de l'ESS sous forme d'ateliers thématiques.

Depuis 2005 concertation des acteurs de l'ESS par l'intermédiaire de l'A.D.R.E.S.S.

Sources: SRDE, ADRESS - Fiche validée en Février 2007

Coordonnées

Intitulé de la politique	Economie Sociale et Solidaire
Nom de l'élu et fonction	Ginette Verbrugghe, vice-présidente Relations Internationales, partenariat associatif, et économie solidaire Pierre de Saintignon, vice-président Action Economique
Appartenance politique	Les Verts (Ginette Verbrugghe) PS (Pierre de Saintignon)
Service, Administration de rattachement	Direction de l'action économique
Chargée de mission	Clotilde Barbot
Téléphone	03 28 82 75 46
Courriel	c.barbot@nordpasdecals.fr

Contenu de la politique

Enjeux priorités

Définis par le Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, (PRDESS) ce sont :

l'emploi, la lutte contre l'exclusion par la création d'activités, intégrer la dimension ESS dans les projets de territoire, y susciter la création de structures de l'ESS pour apporter des appuis de proximité.

Actions, programmes, filières

1. Mobiliser des leviers de développement correspondant aux besoins spécifiques de l'ESS :

- améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer les innovations,
- qualifier les ressources humaines salariées et bénévoles et professionnaliser les structures de l'économie sociale et solidaire :
- créer un environnement financier favorable
- promouvoir l'accès du plus grand nombre à la société de l'information.
- généraliser la prise en compte des impacts environnementaux.

2. Susciter et accompagner des dynamiques de développement :

- consolider le tissu existant de l'économie sociale et solidaire et aider à la création de nouvelles structures et activités,
- soutenir des stratégies de développement locales de l'économie sociale et solidaire.
- Favoriser l'organisation collective d'activités relevant du même champ.

3. Diffuser les valeurs et les pratiques de l'économie sociale et solidaire :

- promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire,
- construire des coopérations pour encourager des pratiques solidaires dans l'ensemble de l'économie.

Information et communication

Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer les innovations.

L'économie sociale et solidaire a besoin de gagner en lisibilité, cohérence et reconnaissance. Cela passe par un travail de production de connaissances, de mobilisation

d'une expertise, de mise en discussion des questions faisant débat et de valorisation des acquis.

Pour ce faire, il importe de partager les connaissances, de promouvoir les bonnes pratiques et de mesurer la valeur ajoutée sociale produite par les activités de l'économie sociale et solidaire.

Acteurs

CRES et APES comme têtes de réseaux des structures de l'économie sociale et de l'économie solidaire.

Budget

1525000 euros inscrits au contrat de plan 2000 2006 par l'Etat et la Région.

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Aborde succinctement la place de l'ESS.

Soutien à la création d'activités et développement des filières

Accompagner la création d'activités nouvelles, l'enjeu étant de répondre à des besoins non satisfaits dans différents domaines et de valoriser un potentiel important de création d'emplois.

Ces activités peuvent être portées par :

- les structures engagées dans une logique d'échanges solidaires (monétaires ou non monétaires) :

- les SEL, (système échange local)

- les réseaux d'échanges réciproques de savoir,

- les jardins collectifs,

- les structures d'insertion par l'activité économique : les régies de quartier...

- les structures de production de biens et de services d'utilité sociale : services aux personnes, garde d'enfants, tourisme, environnement, agriculture biologique, sports, culture...

Le soutien financier dont elles pourront bénéficier sera différencié selon le type de structures et leurs besoins particuliers et compte tenu des critères d'attribution des dispositifs existants. Une attention particu-

lière sera portée à la qualité économique et sociale du projet.

En fonction de l'évolution des besoins sociaux, de la capacité d'initiatives des territoires, du résultat d'expérimentations menées, des adaptations et améliorations de ces dispositifs pourront être proposées.

Soutenir des stratégies de développement local de l'économie sociale et solidaire

Pour prendre tout son sens, la dynamique de développement de l'économie sociale et solidaire bâtie à l'échelle régionale doit être déclinée et s'incarner dans des stratégies de développement local.

L'économie sociale et solidaire doit donc constituer un volet des PLDAIE (Plans locaux de développement de l'activité, de l'insertion et de l'emploi).

Actions et dispositif de financement

Les principaux outils financiers sont: Nord Actif, Inseraction 62, les CIGALES, Autonomie et solidarité, la Caisse Solidaire.

Appui accompagnement

Le Programme Régional de Création Transmission d'Entreprises est ouvert aux entreprises de l'économie sociale et solidaires comme aux entreprises du secteur marchand, ce programme est structuré en quatre domaines : (1) Susciter l'esprit d'entreprise ; (2) Organiser un dispositif performant pour l'accueil, l'accompagnement et le suivi des entreprises nouvelles ; (3) Faciliter le financement des projets ; (4) Animer le programme régional.

Appui aux réseaux

CRES pour l'économie sociale et APES pour l'économie solidaire

Le financement apporté à la CRES et à l'APES, en tant que têtes de réseau partenaires du PRDESS (de l'ordre de 50 000 euros/an) porte sur :

- susciter et accompagner les dynamiques territoriales (ex Itinéraires de l'ESS réalisés par l'APES),

- appuyer les structures de l'ESS (pour la CRES par exemple, aide pour l'élaboration d'un guide de l'entrepreneuriat social, pour

l'APES, appui à la mise en place d'une démarche de progrès en économie solidaire) diffuser les valeurs et pratiques de l'ESS (communication, formation étudiants,...)

Formation emploi

Qualifier les ressources humaines salariées et bénévoles et professionnaliser les structures de l'économie sociale et solidaire.

Formes de concertation entre les collectivités locales et les acteurs

Les plans locaux de développement de l'économie sociale et solidaire comprennent dans leur méthodologie une importante concertation entre les élus locaux, les acteurs, et les financeurs du plan régional.

Évaluation du dispositif

Le PRDESS comprend un comité de pilotage réunissant 4 fois par an les institutions signataires du plan, ainsi que a CRES et l'APES et un comité de suivi technique qui se réunit une fois par mois..

Sources: PRDESS - SRDE: Novembre 2005 - Fiche réalisée en Décembre 2006





Coordonnées

Intitulé de la politique	Economie Sociale et Solidaire
Nom de l'élu et fonction	Marie Pierre Vieu vice-présidente
Appartenance politique	Groupe PC
Service, Administration de rattachement	Service économie et cohésion sociale
Chargée de mission	Catherine MONNIER
Téléphone	05 34 31 93 17
Courriel	catherine.monnier@cr-mip.fr

Contenu de la politique

Enjeux priorités

Favoriser la création d'entreprises et d'emplois en Midi-Pyrénées notamment par des personnes n'ayant pas accès à la ressource financière et bancaire classique.

Actions, programmes, filières

Une approche territoriale en relation avec les démarches de développement local, la politique de la ville et les pays.

Le partenariat, soit au sein de projets ayant une envergure régionale, soit avec des réseaux identifiés au plan régional.

Information et communication

Guide des interventions sur l'économie solidaire.

Plaquette grand public sur les aides aux créations d'entreprises

Acteurs

CRESS, ADEPES, ADIE, Midi Pyrénées Active.

Budget

700 000 euros en 2005 , 1 510 000 € en 2006 (hors politique de la Ville).

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

L'économie sociale et solidaire met en œuvre localement des initiatives, souvent innovantes. Son développement se heurte, notamment en milieu rural, à un déficit de visibilité, des difficultés de fonctionnement des structures et d'accès aux financements.

Son développement s'inscrit dans une politique plus large de renforcement de la performance de l'appareil productif et de valorisation de toutes les formes d'économies riches en emplois qualifiés et durables par la mise en œuvre de stratégies adaptées : sous-traitance, start-up, alliances, filières, dont économie sociale et solidaire.

Soutien aux entreprises soucieuses de responsabilité sociétale, favorisée par plus de dialogue et d'innovation sociale, pour un développement harmonieux des emplois, pour des relations plus équilibrées entre les grands donneurs d'ordre régionaux et leurs sous-traitants, ou pour des productions plus sûres, plus saines, plus propres et plus économes.

Soutien à la création d'activités et développement des filières

Appel à projets économie solidaire, via les pays et parcs naturels régionaux.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- relever de l'économie solidaire, initiatives citoyennes, respectueuses des usagers, des salariés et de l'environnement,
- mettre en oeuvre une gestion démocratique et concertée et veiller à la rentabilité économique et sociale de l'activité.

Les projets devront s'inscrire dans l'une des 4 orientations suivantes :

- développer les services de proximité
- élaborer des circuits courts du producteur au consommateur (agriculture, agroalimentaire)
- solidarité Nord Sud
- rendre visible et lisible l'économie solidaire.

Les aides de la région:

- aide à l'ingénierie et à l'innovation. Montant maximum : 70% des coûts plafonnés à 23 000 euros

- aide à l'expérimentation pendant 2 ans. Montant maximum : 50% des coûts la 1ère année plafonnée à 23 000 euros, 30% des coûts la 2ème année plafonnée à 23 000 euros.

Soutien aux structures d'économie solidaire sur la base d'une convention d'objectifs Conditions d'éligibilité : Les aides régionales feront l'objet de protocoles d'accord avec les structures appartenant à un réseau ou ayant une action de niveau régional qui auront été retenues ou de conventions spécifiques en ce qui concerne les sites relevant de la politique de la ville. Elles seront, en outre, essentiellement ciblées sur les publics en difficulté (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI).

Actions et dispositif de financement

Micro crédit et subvention aux demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RMI.

Subvention de la région: 1500 euros. Conditions : obtenir un prêt solidaire de l'ADIE, et après accompagnement par les boutiques de gestion.

Garantie sur emprunt bancaire :

- Aux demandeurs d'emploi de longue

durée, bénéficiaires des minima sociaux (RMI, ASS, API), personnes sans revenu.

- Aux associations d'utilité sociale, entreprises d'insertion, SCOP, structures solidaires, entreprises adaptées.

Aides à l'expertise financière des projets, soutien aux relations avec les banques et les fondations.

Pour les porteurs de projets ou repreneurs d'entreprises, des prêts d'honneur à taux zéro. Capital-risque solidaire

Pour les sociétés en création, développement ou restructuration qui produisent des biens ou des services socialement utiles, dans le respect de l'environnement, et qui s'engagent à recruter des personnes en situation difficile au regard de l'emploi.

Les aides : expertise financière des projets, investissement dans le capital sous forme de prise de participation minoritaire au plus égale à 25% sur 5 ans et sous forme d'avance en compte courant d'associés.

Appui accompagnement

- Appui à la structuration du réseau des coopérateurs dans les départements.

- Formation des bénévoles, développement de partenariats avec les organismes d'accompagnement.

- Création d'outils de communication, élaboration d'un «kit» de fonctionnement du métier de capital risque solidaire à destination des groupes locaux.

Évaluation

Dispositif en cours de réflexion

Sources: SRDE: Juin 2006 - Fiche réalisée en Janvier 2007

Coordonnées

Intitulé de la politique	Développement de l'économie sociale et solidaire
Nom de l'élu et fonction	Philippe CHESNEAU vice-président du Conseil régional
Appartenance politique	Les Verts
Service, Administration de rattachement	Direction de l'emploi et des solidarités, Service emploi
Référents ESS	Hervé Plisson, Flora Boulay
Téléphone	04 91 57 50 57
Courriel	hplisson@regionpaca.fr, fboulay@regionpaca.fr

Contenu de la politique

Enjeux priorités

Définition

L'ESS représente une force économique à part entière qui a choisi d'entreprendre autrement sans domination du capital sur l'homme. Elle est innovante et réussit là où l'économie classique n'apporte pas de réponse. L'économie sociale et solidaire est une autre façon de concevoir le développement économique. Elle prend en compte d'autres éléments que la seule rentabilité financière, destructrice par ailleurs de l'environnement et de ressources. Elle replace l'homme au cœur des préoccupations.

Organisation d'un séminaire permanent. Tendre vers une définition partagée des valeurs de l'économie sociale et solidaire.

Soutien aux structures de l'ESS

Les structures qui sollicitent une subvention au titre des dispositifs de l'économie sociale et solidaire, devront s'engager à satisfaire ces objectifs pour être éligibles à ces dispositifs, dans un délai négocié conjointement et adapté selon les différents objectifs (voir la description de ces objectifs dans l'encadré p9).

Actions, programmes, filières

Créer un dispositif d'aides spécifiques aux structures de l'économie sociale et solidaire. Créer un environnement favorable au champ de l'économie sociale et solidaire. Favoriser l'émergence des projets de territoires.

Information et communication

Des programmes de communication sont organisés pour soutenir les manifestations de l'ESS comme la semaine de la finance solidaire par exemple.

Acteurs

L'Agence Provençale pour l'Economie Alternative et Solidaire (APEAS), l'Association Voisins Citoyens en Méditerranée, le CESR, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et solidaire (CRESS), le Collectif des actions d'utilité sociale 05, le Collectif 84, le Collège Coopératif, le Collectif des Solidarités 2000, la Coopérative PLACE, Economie Solidaire et Insertion Active ESIA, le Master professionnel ressources humaines, Economie sociale, le Réseau CIGALE, le Réseau Cocagne.

Budget

Les modalités d'intervention sont définies mesure par mesure.

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)

Mise en place de pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire (« PRIDES ») pour lutter contre les suppressions d'emplois (prêt régional au maintien de l'emploi) et aider la création et les reprises d'entreprises.

La région PACA a décidé de ne plus subventionner directement les entreprises, mais d'accorder des prêts. Elle continue de subventionner les entreprises de l'ESS, les entreprises s'inscrivant dans une démarche de RSE et l'installation.

Soutien à la création d'activités et développement des filières

De l'idée au projet, de sa conception à sa formalisation : aide au montage des micro-projets ; promotion d'un réseau d'«Ecoles de projets» ; parrainage individuel ou d'entreprises ; aide au conseil.

Le démarrage du projet : adapter les outils «d'appui aux projets» aux spécificités de l'ESS ; dispositif CREATIVES ; développement des aides au démarrage.

La consolidation et le développement des projets existants : aide au conseil ; aides ponctuelles au développement des structures ; soutien au développement des SCIC.

Actions et dispositif de financement

Conforter les outils financiers pour accompagner les projets de l'Economie Sociale et Solidaire.

- Actions d'information et de promotion en faveur de l'épargne solidaire.
- Développement de l'outil ESIA (Association Economie Solidaire et Insertion Active).
- Diversification des partenariats en concertation avec l'ADIE et l'URSCOP.
- Développer des coopérations en fonction des opportunités et des besoins de l'ESS avec la société «Garrigue» et la coopérative de finances solidaires «la Nef».

Promouvoir et développer la participation financière citoyenne.

La Région souhaite favoriser la promotion de l'épargne citoyenne, et inciter à son développement. Mise en place d'un dispositif régional d'abondement de l'épargne solidaire de proximité.

La Région souhaite favoriser la promotion de dispositifs permettant au citoyen de positionner son épargne sur le ou les projets de son choix, sans pour autant s'impliquer dans la gestion au quotidien du projet.

A titre d'exemple, les Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Epargne Solidaire (CIGALES), les Clubs Locaux d'Epargne pour les Femmes qui Entreprennent (CLEFE).

Appui accompagnement

Constituer un dispositif régional d'accompagnement.

Au-delà des DLA, soutien plus appuyé aux structures susceptibles d'accompagner dans leur développement les associations et entreprises de de l'ESS. Constitution à terme d'un «Dispositif Régional d'Accompagnement», composé de «relais locaux d'accompagnement»sur l'ensemble du territoire régional.

Condition d'éligibilité : consolidation et développement des activités ; pérennisation des emplois ; difficultés nécessitant un appui professionnel externe ; conseil ponctuel ou stratégique.

L'aide apportée par la Région sera de 1500 € par structure suivie.

Appui aux réseaux

L'accès aux subventions dans le cadre des dispositifs mis en place par la Région est conditionné par l'appartenance à un réseau de l'économie sociale et solidaire reconnu par la Région.

Un groupe de travail avec les acteurs de l'ESS est en cours pour mieux définir le rôle et les missions d'un réseau.

Formation emploi

Former / Qualifier / Développer les connaissances sur l'Economie Sociale et Solidaire.

Formation individualisée des salariés.

La Région sollicitera les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (employeurs, responsables salariés, représentants des salariés, OPCA) pour un travail de repérage des besoins de formation continue des salariés des associations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire.

Professionnalisation des responsables des structures de l'ESS.

Les spécificités rencontrées dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire au niveau des modes de gouvernance, des modes de production et de commercialisation, des relations avec les usagers et les salariés, des modalités d'évaluation, le fait que de nombreux responsables de structures ne soient pas forcément préparés à la gestion d'une activité économique, font qu'une action de professionnalisation en direction des responsables des structures de l'Economie Sociale et Solidaire peut s'avérer utile.

Mettre en place des modules de sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire.

La Région pourra financer des modules courts (6 heures) de sensibilisation à l'Economie Sociale et Solidaire en direction : des élus qui en feraient la demande, des collectivités ou groupes de collectivités souhaitant que leurs agents bénéficient de ce type de présentation, des agents des chambres consulaires, des organismes d'accompagnement des entreprises et des instances de concertation locales (conseil de développement, CBE...) désireux de s'ouvrir au champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

Concertation collectivités locales et acteurs

Dans le cadre des politiques territoriales de la Région, apporter des réponses aux projets de l'Economie Sociale et Solidaire peut faire l'objet de l'un des axes de contractualisation passée avec les Agglomérations ou les Pays. Toutefois, l'innovation dans le domaine ne pouvant être bridée par un découpage administratif du territoire quel qu'il soit, la Région propose de prendre aussi en compte des projets d'initiative locale portés par des acteurs ne relevant pas des logiques

contractuelles des territoires administratifs.

Les projets d'initiative territoriale pourront donc émaner :

- des collectivités territoriales ayant signé un contrat de territoire (Agglomérations, Pays...)
- d'un groupe d'acteurs locaux souhaitant porter un projet Economie Sociale et Solidaire novateur sur leur territoire
- d'une structure de l'Economie Sociale et Solidaire souhaitant se doter de compétence pour

Qui développent un projet en prise avec son territoire.

Évaluation

Pôle Régional de Compétences de l'Economie Sociale et Solidaire

Ses missions sont :

- le suivi du Programme Régional de l'Economie Sociale et Solidaire,
- l'évaluation du nombre de projets et d'emplois créés,
- la diffusion de l'information sur sa mise en œuvre,
- une veille technique et stratégique.

Le pôle s'appuiera sur : le savoir faire spécifique de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES)

Promouvoir la création d'outils d'évaluation de l'ESS.

Financer des études économiques sectorielles.

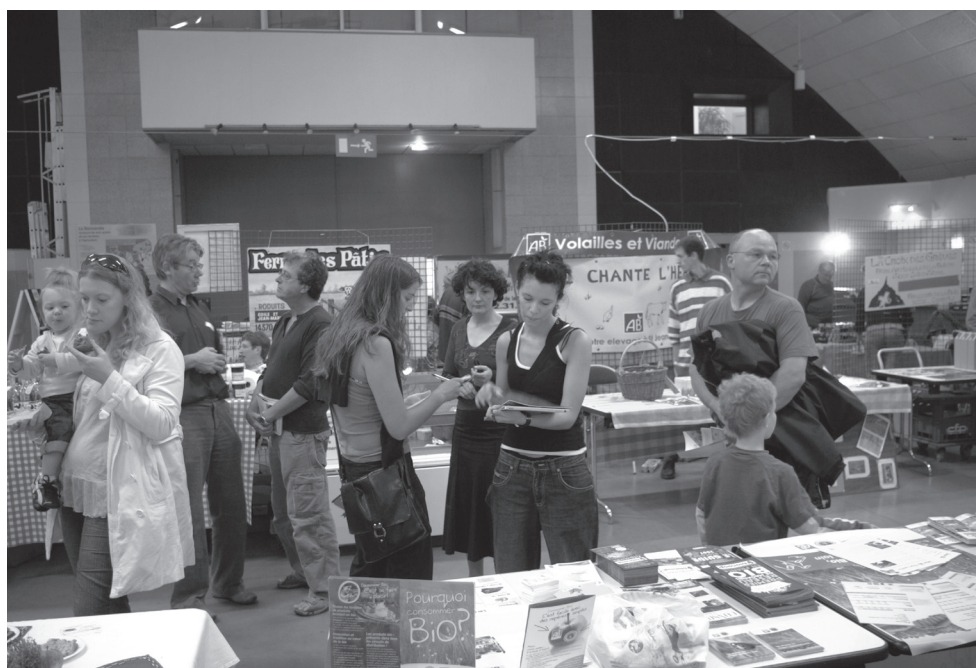
Mesurer la richesse des échanges non-marchands.

Elaborer des indicateurs de mesure aptes à traduire certains aspects non monétaires de l'activité permettrait de tendre vers des représentations plus proches des principes développés par l'Economie Sociale et Solidaire.

Constituer un comité permanent de concertation et de suivi.

Constituer des acteurs représentatifs de l'Economie Sociale et Solidaire qui en définiront l'organisation et les modalités de fonctionnement.

Sources: PROGRESS Février 2007 - SRDE Juin 2006 - Séminaire permanent de l'économie sociale et solidaire - Programme CREATIVES - Plan Régional pour l'Emploi
Fiche réalisée en Février 2007



Synthèse des principales rubriques des fiches régionales

Les fiches présentées dans le cadre de l'étude permettent de situer le contexte dans lequel évoluent les acteurs de l'ESS qui y ont participé.

Pour présenter les politiques de ces 6 régions en matière d'ESS, nous avons constitué des fiches dans 6 régions. Elles constituent une formalisation des informations politiques régionales issues des documents officiels des Conseils régionaux. Certains sont communs à l'ensemble des régions (les SRDE) d'autres traduisent la mise en oeuvre de politiques spécifiques à la région : PRDESS dans le NPC, programme régional de l'ESS en cours d'élaboration en région PACA, Schéma Régional de Développement de l'ESS en Basse-Normandie. Nous remercions les services techniques et les élu(e)s des 6 régions concernées qui ont apporté leur concours en facilitant l'accès aux informations et en validant le contenu des fiches.

Ces fiches permettent une première synthèse comparative des différents postes étudiés.

Enjeux priorités :

Toutes les régions affichent leur volonté de développer l'ESS. Certaines mettent en priorité la politique de lutte contre le chômage et l'exclusion à travers la création d'activités, d'autres y ajoutent une dimension de citoyenneté économique, faisant la distinction avec l'économie marchande, "produire autrement".

Actions programmes filières

La plupart des régions mettent en avant la volonté de voir les acteurs se structurer. Le développement des filières est précisé pour 3 régions. Une filière est citée par l'ensemble des régions: les services à la personne. Plusieurs régions mettent en avant le développement d'une politique territoriale articulée avec la création d'activité.

Information et communication

Il convient de distinguer entre les événements qui réunissent les acteurs d'une région et qui correspondent à un travail partenarial avec les élus comme les assises de l'ESS en Basse Normandie, le séminaire permanent de l'ESS en PACA ou les rencontres de l'ESS en région Centre.

Soutien aux actions de sensibilisation.

Une communication institutionnelle est présente dans les plaquettes de présentation des politiques, et dans les publications officielles de la région. La place de l'ESS dans les portails internet de chaque région est très variable.

Les acteurs

Certains participent à l'élaboration des politiques publiques, dans la plupart des 6 régions étudiées, la CRES et les structures affiliées au MES sont dans cette configuration. Ils ont généralement une fonction de tête de réseaux reconnue.

Une approche plus fonctionnelle identifie les acteurs qui ont un rôle d'appui : accompagnement des porteurs de projet et institutions financières.

Budget

Nous constatons que la structure budgétaire varie selon les régions, rendant difficile toute comparaison. Le champ de l'ESS n'est pas homogène, les montants des budgets communiqués sont difficilement comparables. C'est déjà un signe de l'intérêt des régions pour l'ESS que d'y affecter un budget spécifique.

Schémas Régionaux de Développement Economique

Tous les SRDE font une place à l'ESS, place qui va de quelques lignes à un chapitre important montrant l'intérêt de développer cette forme d'économie. Plusieurs régions soulignent la proximité entre les valeurs de l'ESS pour l'émergence d'une économie citoyenne et les objectifs du développement durable.

Développement des filières

Trois régions (PACA, NPC, Haute-Normandie) proposent des politiques de soutien ciblées sur des secteurs précis de l'ESS. Les trois autres (Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Centre) mettent en avant l'accompagnement et le soutien aux activités d'ESS dans leur ensemble.

Outils de financement

Toutes les régions proposent une gamme d'outils (prêts en fonds propres, garanties d'emprunts) avec les mêmes institutions (France Active, ADIE) et des organismes de financement solidaire implantés dans la plupart des régions par exemple les CIGALES. Le soutien financier intervient également dans plusieurs régions sous diverses formes dans le cadre d'appels à projets prévoyant le financement de l'accompagnement des phases d'émergence, d'expérimentation et de consolidation.

Les régions participent également au financement des DLA.

Appui accompagnement

Plusieurs régions se fixent pour objectif de structurer l'accompagnement des initiatives par une mise en réseau des compétences, et ainsi organiser un dispositif permanent d'accueil d'accompagnement et de suivi.

Appui aux réseaux

Plusieurs régions prévoient le financement des têtes de réseaux.

Formation emploi

Plusieurs situations sont à distinguer : le financement des emplois tremplins, la formation des bénévoles et des salariés, la formation des dirigeants, le soutien aux couveuses et coopératives d'emploi compris comme un apprentissage du métier d'entrepreneur, la sensibilisation des agents territoriaux des conseils de développement et les agents de développement local. Mettre en place une culture de l'ESS, sur l'histoire, les valeurs, la formation sur « l'entreprendre dans l'intérêt général ».

Évaluation

Des dispositifs spécifiques sur l'évaluation de l'utilité sociale sont en cours d'élaboration sur plusieurs régions. Une procédure de suivi est en place pour l'évaluation du PRDESS dans le NPC avec le concours de la CRES et de l'APES.

Organismes ayant contribué à l'étude

CRIDA

Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie
2 passage Flourens - 75017 PARIS
Tél : 01 40 25 10 85
Fax : 01 40 25 10 81
email : crida@ext.jussieu.fr
www.crida-fr.org

MES

Mouvement pour l'Economie Solidaire
4-6 Place de Valois - 75001 PARIS
Tél : 01 42 96 55 39
email : M-E-S@wanadoo.fr
www.le-mes.org

RTES

Réseau des Territoires pour l'Economie Solidaire
Hotel de ville BP667 - 59033 LILLE Cédex
email : animation@rtes.fr
www.rtes.fr

ARDES

Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire
51 quai de Juillet - 14000 CAEN
Tél : 02 31 82 43 91
email : ardes-bn@wanadoo.fr
www.ardes.org

APEAS

Agence Provençale de l'Economie Alternative et Solidaire
49 rue de Village - 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 99 02 40
email : apeas@apeas.fr
www.apeas.fr

CRE SOL

Centre Réseau Economie Solidaire
12 rue Louis Mirault - 37000 TOURS
Tél : 02 47 39 22 23
email : cre-sol@wanadoo.fr

ADEPES

Agence pour le Développement et la Promotion de l'Economie Solidaire en Midi-Pyrénées
73, chemin Mange-Pommes - 31525 RAMONVILLE ST AGNE
Tél: 05 61 73 04 86
email : contact@adepes.org
www.adepes.org

APES

Appel Pour le développement de l'Economie Solidaire dans le Nord-Pas-de-Calais,
81 bis, rue Gantois - 59000 LILLE
Tél : 03 20 30 98 25
email : apesnpc@wanadoo.fr
www.apes-npdc.org

ADRESS

Agence pour le développement régional de l'économie sociale et solidaire
57 r Victor Hugo - 76000 ROUEN
02 35 72 12 12
email :contactadress-hn.org
www.adress-hn.org

CRES Basse Normandie

Chambre Régionale de l'Economie Sociale
1 imp Ormes - 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Tél : 02 31 06 09 23
email : cres14@free.fr
www.cresbn.org

CRES Haute Normandie

Chambre Régionale de l'Economie Sociale
5 rue Malherbe - 76100 ROUEN
Tél : 02 35 63 50 05
www.cres-haute-normandie.org

CRESS Midi-Pyrénées

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
73, rue des écoles - 31140 AUCAMVILLE
Tél : 05.62.75.99.13
email : contact@cress-midipyrenees.org
www. cress-midipyrenees.org

CRES Nord Pas de calais

Chambre Régionale de l'Economie Sociale
6, rue Jean Roisin - 59800 LILLE
Tél: 03 20 06 34 09
email : cresnpdc@nordnet.fr
www.cresnpdc.org

CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
10 rue Breteuil - 13001 MARSEILLE
Tél: 04 91 54 96 75
email : administration@cresspaca.org
www.cresspaca.org